

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Tonneins-la-Montagne qui témoigne de sa fidélité à la Convention et de sa haine contre la royauté, en annexe de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Tonneins-la-Montagne qui témoigne de sa fidélité à la Convention et de sa haine contre la royauté, en annexe de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 263-264;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30598\\_t1\\_0263\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30598_t1_0263_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

des événements dont l'importance étoit réglée par leurs caprices. Nos fêtes et nos réjouissances sont dictées par le cœur et par l'intérêt sincère que nous prenons pour la prospérité de la République que nous chérissons.

Nous avons célébré le 10 pluviôse la fête en mémoire de la mort du dernier tiran de la France; la municipalité, le Comité de Surveillance et le tribunal de paix escortés par un détachement de la garde nationale se sont rendus au lieu des séances de la Société, une compagnie formée par des enfants républicains et conduits par leur instituteur fut également placée dans la salle.

Un membre offrit une bannière analogue à la cérémonie de couleur rouge, elle porte une couronne renversée et partagée en deux par un glaive dont le pommeau est un œil rayonnant avec cette inscription :

La voix de l'Eternel a condamné les rois.

Les peuples trop longtemps ont rampé sous leurs loix,

La tête de Capet sur l'échafaud tombée,

Apprend à l'Univers que leur cause est jugée.

Le même fit un discours énergique sur les avantages de la liberté et de l'Egalité et sur la honte et les malheurs de l'esclavage.

Après ce discours tout le cortège des différents corps réunis se met en marche accompagné de toute la population de la commune qui manifestoit une joie éclatante.

La marche fut ouverte par le buste de Brutus, le drapeau de la Surveillance et un groupe de la Société populaire, ensuite les corps constitués, la compagnie des jeunes républicains. On d'eux portoit l'étendart de la mort des tirans, un autre un emblème de la monarchie française caractérisée par une cocarde blanche; des détachements de gardes nationaux ouvrirent et fermoient la marche.

Arrivé au temple de la Raison le buste de Brutus fut placé au lieu qu'occupoit jadis les signes du culte et les étendarts de la Liberté remplaçoient les signes de la superstition.

L'agent national monte à la tribune et après avoir fait lecture des actions héroïques des républicains françois, il invite la commune et celles des cantons à secourir les deffenseurs de la patrie par des dons volontaires, et montre lui-même l'exemple en offrant deux paires de souliers et deux écus de dix livres à la face de Capet, seule monnoye qui lui reste empreinte de ce signe proscrit.

Des hymnes à la gloire de la République et sur la reprise de Toulon sont chantés avec la plus vive allégresse, des cris mille fois répétés de vive la République, vive la Montagne se font entendre.

A l'appuy de cette ardeur patriotique et républicaine, un membre fait un discours plein de vérité et d'énergie contre les vices du gouvernement anglois et en faveur de notre heureuse constitution, et les vifs applaudissements dont ce discours est couvert annonce la pureté du patriotisme de nos concitoyens.

Le cortège se rend ensuite à l'arbre de la liberté. Le président de la Société y harangue le peuple sur l'importance et l'objet d'une cérémonie qui est l'arrêt de mort des tirans, et la condamnation de leurs esclaves, l'emblème de

la monarchie françoise et la cocarde blanche sont brûlés au pied de l'arbre de la liberté.

La marche se dirige ensuite vers le lieu des séances de la Société, elle se termine après avoir planté vis à vis l'entrée un chêne vivace nommé l'arbre de la fraternité, et des cris mille fois répétés de vive la république, vive la Montagne annoncent la joie et la satisfaction d'un peuple qui désire vivre, libre ou répandre son sang pour la deffense de la liberté.

Puissent ces cris retentir jusque dans le sein de la Convention et se réunir aux voix de tous les bons républicains qui vous conjurent de rester à votre poste et continuer vos glorieux et pénibles travaux pour le salut de la Patrie, l'anéantissement de tous les tirans et le bonheur du genre humain dont vous serez les libérateurs.

Agréez, Pères de la Patrie, nos vœux sincères, agréez les offrandes d'un peuple qui n'est point fortuné, mais qui saura toujours tout sacrifier pour le bonheur et la gloire de la république.

P.S. Ces offrandes ont été déposées au magasin d'Egalité-sur-Marne, tel que l'annonce les procès-verbaux déposés en différents tems aux archives de la Société.

[Etat des dons, 18 oct. 1793 et 12 frim. II]

Chemises : 135.

Souliers : 82 p. et 4 suppl., total 86.

Bottes supportées, 3 p.

Bas de laine, 2 p.

Gibernes, 2; banderoles, 2.

Couverture de laine verte, 1.

Draps de toile, 3.

Nappe et serviette, 1.

Pantalon et chapeau, 1.

Guêtres neuves, 4 p.

Et en numéraire la somme de 26 l. 1 s. 6 d.

[Autre état de métaux et argenterie]

Fers de grille, 7441 livres.

Argenterie, 72 marcs.

Métal de cloche, 11 451 livres.

Galons d'or et argent, 120 marcs.

Cuivre, 306 livres.

FOURNIER (présid.), ARNOULT (secrét.), SALMON (secrét.), et les membres de la correspondance : BROULLIOT, DROUIN fils aîné, VAILLIANT.

Mention honorable.

[La Sté popul. de Tonneins-la-Montagne, à la Conv., 23 pluv. II] (1)

« Législateurs,

Depuis le brigand Pharamond, jusques au scélérat Louis XVI, notre chère patrie a été tenaillée en tous sens. A leurs voix, les bas-

tilles, les échaffaux, les roues, les chevalets ont paru; par leurs ordres, le sang d'un milliard de victimes vertueuses et innocentes a coulé; la terre qu'elle a arrosé a crié vengeance; cette voix puissante s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du globe; le ciel s'est couvert d'un crêpe funèbre, et le suprême arbitre de l'univers en a frémi d'horreur; il vous légua sa puissance. Lorsque vous fîtes tomber la tête du dernier de nos tyrans, et lors que son sang abominable souilla la terre, elle en bondit d'effroi. Législateurs, qu'il ne soit plus question de ce cannibale dans les fastes de la République, que son nom soit oublié de nos enfans, qu'ils ne se reposent désormais que pour célébrer le triomphe de la Raison sur la superstition, que pour rendre hommage aux actions des hommes vertueux, et non pour célébrer le jour où vous nous délivrâtes des griffes du tigre couronné.

Législateurs nous vous dirons avec nos frères de Metz : des fêtes qui rappelleroient le souvenir d'un tyran, seroient des fêtes qui ne seroient pas dignes de la liberté, ainsi nous vous demandons instamment le rapport de votre décret qui consacre un jour de l'année républicaine à remercier le ciel de nous avoir délivrés d'un digne émule du sanguinaire Charles IX ou plutôt d'un Cartouche et d'un Camalet.

S. et F. ».

JOUAN le jeune (*présid.*), DESFOURNEL (*secrét.*), FRETTE jeune (*secrét.*), COINRARD.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

### 93

[*La Sté popul. de St Chinian, à la Conv., 22 pluv. II*] (2)

« Législateurs,

Nous voyons avec douleur que la loi du maximum, faite pour soulager la misère du peuple, est méprisée dans tous les points de la République. En vain les Sociétés populaires usent de toute leur vigilance pour arrêter les progrès du mal, leurs soins sont superflus. Si vous ne prenez en main le glaive de la loi pour frapper les coupables, nous éprouverons que leurs infractions sont plus dangereuses pour la République que les armes de nos ennemis coalisés. La mauvaise interprétation du décret du 5 brumaire, qui permet de faire de gré à gré les ventes et achats du bétail sur pied favorise ces infractions.

Législateurs, rapportez ce décret, et établissez, par une loi salubre, un maximum, qui frappe sur toutes les denrées indistinctement. Rendez les municipalités responsables de l'inexécution de cette loi. Si elles eussent eu plus d'énergie il n'y eut point eu de coupables

et la cupidité ne nous eut point fait éprouver de disette.

Vive la République, Vive la Montagne ».

MARTIN (*présid.*), TASTEVIN (*secrét.*), FLOTTET fils aîné, DUPOUX (*secrét.*).

[2<sup>e</sup> lettre, même date]

« Législateurs,

Recevez le tribut de reconnaissance que vous doivent des sans culottes pour le grand œuvre que vous avez opéré. L'encens qu'ils brûlent en votre honneur n'est point celui de l'adulation et de la flatterie; c'est l'encens de la vérité offert aux plus illustres héros de la Patrie, aux restaurateurs de la Liberté, aux fondateurs de la République.

Le trône de la tyrannie n'est plus, les torches du fanatisme pâlisent; le flambeau de la raison brille d'un éclat radieux; les têtes des fédéralistes sont tombées, les droits de l'homme sont ressuscités, et une constitution dictée par la sagesse, nous présage un bonheur parfait. Législateurs, voilà vos travaux. Après avoir si bien conduit le vaisseau de la République en abandonneriez-vous le timon? Exposé encore aux écueils, d'autres mains que les vôtres le feraient échouer. Vous avez la confiance d'une nation puissante dont vous êtes les régénérateurs. La Patrie attend de vous que vous resterez à votre poste jusqu'à ce que l'olivier de la paix ait ceint le front victorieux de nos guerriers, que les peuples, las de porter des chaînes, renaissent à la Liberté, et que l'univers ne compose plus qu'une famille d'amis et de frères.

Pussions-nous, représentans, n'écouter que la voix de nos cœurs et offrir à la Patrie un cavalier intrépide! Mais nos modiques facultés ne nous permettent point de suivre les élans de notre patriotisme. Aussi tâchons-nous de dédommager la République par nos travaux. L'indigence trouve auprès de nous des secours multipliés, et les pères de nos braves guerriers sont ceux qui ont le plus de part à nos largesses. Une souscription volontaire va nous mettre à même d'adoucir pour eux la rigueur d'une saison, qui leur ôte les moyens de sustenter leurs familles. Les autorités constituées ont en nous des surveillans de leurs opérations; le bien public, des coopérateurs fidèles, la philosophie des enfans dociles qui tâchent d'éteindre dans cette commune les torches du fanatisme et d'y allumer le flambeau de la raison. Chaque décade est consacrée à célébrer une fête en l'honneur de cette déité tutélaire, et sans les apôtres de la superstition, l'esprit public serait à la hauteur qu'il devrait être. Nous avons donné des vues aux représentans de nos départemens méridionaux pour améliorer le sort des malades qu'enserrent les asiles de l'infirmité humaine, et pour faciliter la confection des souliers dont manque l'armée de notre frontière. La prise du port de la Montagne a été pour nous, l'époque d'une fête brillante; l'effigie de l'infâme Pitt a été livrée aux flammes et une distribution abondante de pain a appris au peuple indigent ce que peut une Société guidée

(1) Mention marginale datée du 19 vent., et signée Levasseur.

(2) C 295, pl. 990, p. 44-45. B<sup>4m</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl.).